

# **SPPTU**

*Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université*

## **Compte-rendu**

Assemblée générale régulière  
Tenue en téléconférence (Montréal-Québec)  
Le 30 avril 2001

## **Présences**

Josianne Basque  
Paul Bleton  
Raymond Brulotte  
Marc Couture  
Bernard Demers  
A.J. Deschênes  
Alain Dupuis

Pierre Gagné  
Yves Groleau  
Richard Hotte  
Yves Jean  
Alain Laramée  
Gilles Lavigne  
Yves Lecomte

Mario Poirier  
Denis Robichaud  
H. Saliah-Hassane  
Michel Umbriaco  
Évelyne Vallières  
Pierre Vezina  
Louis Villardier

## **Ordre du jour**

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales spéciales du 1<sup>er</sup> février 2000 et du 18 décembre 2000 et de l'assemblée générale régulière du 26 avril 2000 ;
3. Affaires en découlant ;
4. Rapport du président ;
5. Rapport des comités ;
6. Rapport du trésorier et adoption des états financiers ;
7. Convention collective : projet d'entente sur les salaires ;
8. Élections ;
9. Varia.

---

### **1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour, sur proposition de Pierre Gagné appuyé par Mario Poirier, est adopté à l'unanimité.

## **SPPTU**

*Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université*

### **2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales spéciales du 1<sup>er</sup> février 2000 et du 18 décembre 2000 et de l'assemblée générale régulière du 26 avril 2000**

Sur proposition de Alain Laramée, appuyé par Michel Sénécal, le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2000 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Marc Couture, appuyé par André-Jacques Deschênes, le procès-verbal de la réunion du 26 avril 2000 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Evelyne Vallières, appuyée par Mario Poirier, le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2000 est adopté à l'unanimité.

### **3. Affaires en découlant**

Les points portant sur la convention collective dans les procès-verbaux du 1<sup>er</sup> février et du 18 décembre reviennent aujourd'hui.

Concernant l'élément 3 de l'alinéa b du point 3 du procès-verbal du 18 décembre 2000, il y aurait encore des problèmes d'accès aux bureaux de Québec.

### **4. Rapport du président**

Le président Gilles Lavigne étant entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2001, et le président Jean-Yves Lescop ayant déjà dressé un bilan en décembre dernier, le rapport est bref.

Pour l'essentiel, il y a eu un certain nombre de dossiers individuels qui ont été réglés dont ceux de trois collègues (Hotte, Saliah et Groleau) à statut précaire. Concernant la convention collective, le président et l'exécutif ont choisi de ramener le point à l'assemblée générale, les clauses salariales étant encore à régler.

### **5. Rapport des comités**

Le comité des griefs ne s'est pas réuni car il n'y a pas de dossiers en suspend ; un cas a été réglé par l'exécutif en optant pour l'abandon du grief et l'adoption d'une lettre d'entente,

Raymond Brulotte n'étant pas présent en ce moment, il ne peut nous faire rapport sur le CIRAC.

Comme il n'y a pas d'autre comité actif, le président profite de ce point pour signaler rapidement que nous avons procédé à un reclassement de notre documentation et à la mise en place d'un système de référence.

### **6. Rapport du trésorier et adoption des états financiers**

Jacques Renaud et Pierre Vezina formaient cette année, avec le trésorier Michel Umbriaco, un comité de trésorerie ayant comme fonction de faire des recommanda-

## **SPPTU**

*Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université*

tions à l'exécutif. Ainsi, l'allocation du président a été abolie alors qu'une réserve a été créée pour permettre certaines dépenses. Par ailleurs, la politique de placement des fonds du syndicat a été revue pour accroître les revenus. À l'égard des dons, le syndicat ne devrait plus se substituer aux individus lorsque il y a avantage fiscal pour ceux-ci à être donateurs ; Centraide, par exemple, est mieux servi par des dons individuels puisque l'impôt se trouve à participer indirectement aux dons et permet ainsi d'en accroître la valeur. En ce qui concerne les dons à la fondation de l'université, il faut comprendre la différence entre les fonds capitalisables et les fonds non capitalisables; un don du syndicat à la fondation suppose un montant de plusieurs milliers de dollars pour être significatif. Enfin, le comité a aussi modifié le suivi comptable notamment dans le but de dresser un portrait de fin d'année plus exact.

Le trésorier présente les états financiers joints en annexe au présent procès-verbal. Toutefois, comme il n'y a pas eu examen par un comité de vérification autre que le comité de trésorerie, l'assemblée se contente, dans l'immédiat, de recevoir le rapport du trésorier.

Raymond Brulotte et Yves Jean, sur proposition de Gilles Lavigne appuyé par Alain Laramée sont nommés à l'unanimité membres du comité de vérification.

Le trésorier présente ensuite une proposition budgétaire basée sur l'augmentation des cotisations.

Après une série de questions tant sur les éléments techniques que sur les objectifs poursuivis, particulièrement la constitution du fonds de prévoyance, il est décidé d'intégrer à la proposition un troisième tiret au point 3 pour préciser que 20% des produits de cotisation seront versés au fonds de prévoyance.

Par ailleurs, un assez long échange a lieu quant à l'utilité de faire un don à la fondation ou de donner des bourses directement, ou de laisser aux membres le soin de faire individuellement de tels dons. À cet égard, on s'entend plutôt pour laisser le prochain exécutif étudier la question.

La proposition budgétaire telle que modifiée se lit ainsi :

### **Proposition à l'Assemblée générale du comité de trésorerie et du comité exécutif quant à l'augmentation des cotisations**

#### 1- Objectifs de trésorerie :

Afin de se donner des arguments financiers lors de nos négociations de convention collective (fonds de grève) et pour faire face à d'autres occurrences (fonds de prévoyance), les objectifs de trésorerie sont de se constituer un capital beaucoup plus important que maintenant.

Pour ce faire, il est proposé par le comité de trésorerie de viser la constitution d'un capital d'au moins 250 000\$ et de pas plus de 500 000\$ d'ici quelques années. Cette fourchette de montants a été fixée en ayant en tête les éléments suivants :

## SPPTU

Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université

- une paie de grève (pour deux semaines) représente aujourd'hui environ 120 000\$, une grève de quatre semaines (même si personne ne la souhaite) représente donc 240 000\$.
- une cause politico-juridique concernant la confidentialité des échanges et/ou la liberté académique, comme elles s'annoncent sur un horizon de trois à cinq ans, menée par la fédération, coûterait environ de trois à six millions de dollars et notre partie de facture serait donc de 150 000\$ à 200 000\$.

Suite à l'avis fiscal et légal obtenu, les règles fiscales nous permettent d'avoir de tels fonds à l'abri de toutes cotisations fiscales à condition que le fonds de grève et le fonds de prévoyance ne dépassent pas chacun la somme de 250 000\$.

Étant donné les montants en cause et l'état actuel des placements du syndicat nous recommandons qu'à court terme le syndicat se dote d'un seul fonds de prévoyance qui pourrait éventuellement servir en cas de grève. Lorsque la capitalisation de ce fonds sera suffisante (environ 250 000\$) il sera alors tout indiqué de ce constituer un deuxième fonds.

### 2- Implications de budgétisation

Fonds placés

Le comité de trésorerie constate que les fonds placés, d'un montant total actuel de 38 000\$, se déprécient à chaque année parce que les intérêts perçus ne sont pas élevés (sous le taux d'inflation) et surtout qu'ils ne sont pas réinvestis dans le capital. Il a donc été décidé par l'exécutif :

- que les revenus de placement, pour les prochaines années soient réinvestis afin de préserver le capital du fonds de prévoyance;
- que le déficit budgétaire ainsi engendrée (environ 1 500\$) soit compensée par une hausse des cotisations syndicales.

### 3- Implications de cotisation

Le caractère forfaitaire des cotisations syndicales actuelles, même en estimant l'engagement de nouveaux professeurs sur les trois prochaines années (que l'on estime à environ une dizaine de postes) permettra à peine de couvrir les hausses prévisibles de cotisation à la FQPPU et des dépenses projetées à un taux d'inflation de 3%.

Le caractère forfaitaire des cotisations syndicales actuelles les rend régressives et donc particulièrement injustes pour les jeunes ou les nouveaux professeurs. Ainsi à 16\$ par cycle de paie (416\$ par année), un jeune professeur (45 000\$) est cotisé à 0,924% alors qu'un professeur (87 000\$) plus mature l'est à 0,478%.

Après un brève enquête dans le réseau des universités, on constate qu'il semble que partout ailleurs les cotisations sont un pourcentage du salaire, ainsi à

l'Université Laval	c'est 1,00%
l'Université de Montréal	c'est 0,75%

# SPPTU

Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université

l'UQAM  
l'UQAR

c'est 1,50%  
c'est 1,50%

Tout en rappelant que les cotisations syndicales sont déductibles (et que plus le revenu imposable est élevé plus cette déduction peut être élevée), le comité de trésorerie et l'exécutif syndical pour résoudre l'iniquité d'une cotisation forfaitaire et pour construire de manière progressive un fonds de prévoyance proposent :

- que la cotisation syndicale au SPPTU se fasse sous la forme d'un pourcentage du salaire;
- que ce pourcentage soit de 1%;
- que 20% des revenus de cotisations soient consacrés au fonds de prévoyance.

La proposition budgétaire est proposée par Michel Umbriaco, appuyé par Alain Laramée; elle est acceptée à l'unanimité.

Les prévisions budgétaires présentées ci-après et incluant le 20% consacré au fonds de prévoyance sont proposées par Alain Laramée appuyé par Raymond Brulotte.

<b>Produits</b>	
Cotisations syndicales	31 186
Adhésions	12
	<hr/>
	31 198
<b>Charges</b>	
FQPPU Cotisations	12 000
Fonds de prévoyance	6 250
Frais bancaires	60
Frais de bureau	300
Assemblée générale	3 300
Comité des griefs	100
Dons	1 500
CIRRAC	340
Dépenses syndicales	2 800
Honoraires professionnels	1 000
FQPPU Réunions et congrès	300
Réunions de l'exécutif	1 000
Négociation	1 000
Divers	1 248
	<hr/>
	31 198

## **SPPTU**

*Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université*

Les prévisions sont adoptées à l'unanimité.

Yves Groleau est invité par le président à se joindre au comité de trésorerie en remplacement de Jacques Renaud. Il accepte et est élu par acclamation.

### **6. Convention collective : projet d'entente sur les salaires**

La lettre du président aux membres, la lettre de M.Roy au président et un court exposé du président éclairent la proposition envoyée avec la convocation et portant sur la question salariale.

Le débat s'ouvre et porte notamment sur la pertinence de poursuivre nos demandes au plan salarial, sur la pertinence de négocier les salaires plutôt que de s'aligner sur le réseau, sur la pertinence de s'aligner sur une constituante particulière plutôt que sur le réseau.

Marc Couture suggère de conserver notre position de décembre dernier en considérant que l'article 29 couvre les aspects salariaux mais en rappelant fortement à la partie patronale les ouvertures qu'elle avait faites depuis janvier quant à une lettre d'entente pour un alignement réseau et ce dans un souci d'équité avec les professeurs des autres constituantes particulièrement en ce qui a trait aux échelles salariales.

La discussion se poursuit jusqu'au moment où le président, appuyé par André-Jacques Deschênes, propose formellement la résolution.

Attendu l'acceptation de principe votée par l'Assemblée générale du 18 décembre 2000 concernant les clauses normatives du projet de convention collective;

Attendu le refus de la partie patronale d'amener au Conseil d'administration de mars 2001 le projet de convention collective sans les clauses salariales;

Attendu le refus de la partie patronale, en date du 23 avril 2001, de donner suite au projet de lettre d'entente sur une clause remorque réseau concernant les salaires;

Il est résolu de mandater l'exécutif pour négocier les clauses salariales et pour signer ou non les clauses normatives selon l'avancement des négociations.

Le vote est demandé.

Pour; 12

Contre; 4

Abstentions; 5

Adoptée à la majorité.

## **SPPTU**

*Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université*

### **8. Élections**

Tous les postes sont à combler. Raymond Brulotte accepte d'agir comme président d'élection.

À la présidence, Yves Jean, appuyé par Yves Groleau, propose Gilles Lavigne.  
Gilles Lavigne accepte.  
Il est élu par acclamation.

À la vice-présidence, Michel Umbriaco, appuyé par Mario Poirier, propose Pierre Gagné.  
Gilles Lavigne, appuyé par Michel Sénécal, propose Mario Poirier.  
Pierre Gagné, appuyé par Pierre Vézina, propose Yves Groleau.  
Mario Poirier, appuyé par Alain Laramée, propose Marc Couture.  
Alain Laramée, appuyé par Yves Jean, propose Josianne Basque.  
Marc Couture, appuyé par Alain Laramée, propose Evelyne Vallières.  
Alain Laramée, appuyé par Yves Jean, propose A.J. Deschênes.  
Alain Laramée, appuyé par Marc Couture, propose Richard Hotte.

Pierre Gagné, Mario Poirier, Yves Groleau, Marc Couture, Josianne Basque, Evelyne Vallière, A.J. Deschênes et Richard Hotte refusent.

À la trésorerie, Pierre Vézina, appuyé par Mario Poirier, propose Michel Umbriaco.  
Michel Umbriaco accepte.  
Il est élu par acclamation.

Au secrétariat, Mario Poirier, appuyé par Gilles Lavigne, propose Bernard Demers.  
Bernard Demers accepte.  
Il est élu par acclamation.

À la vice présidence, André-Jacques Deschênes est invité avec beaucoup d'insistance. Il accepte.  
Il est élu par acclamation.

### **9. Varia**

Michel Umbriaco, appuyé par Gilles Lavigne, propose une motion de remerciement au vice-président sortant, Mario Poirier.  
Adoptée à l'unanimité.

Le président souligne la tenue du congrès de la FQPPU début mai; nous n'y aurons pas de représentant cette année.

L'assemblée est levée à 11h50.

Bernard Demers  
secrétaire